



INSTITUT SAINT JOSEPH

Ecole – Collège – LP – LEGT – STS

Chers Parents,

Afin de permettre aux nouveaux élèves de 6^o, de rentrer dans les meilleures conditions, nous leur proposons de rentrer seuls le **MARDI 1 SEPTEMBRE 2020**, les autres classes faisant leur rentrée le mercredi 2 septembre.

Nous vous invitons si vous le souhaitez, à les accompagner au cours de la matinée, et, à partager le repas de midi (prix du repas : 6,55€, merci de vous inscrire par mail à l'adresse suivante administration@stjoseph-nice.com avant le 24/08/2020.

- 9h00 à 9h30 : accueil des élèves et des parents : formation des classes.
- 9h30 à 10h30 : dans les classes : parents, élèves et professeur principal. Le professeur principal vous présentera pendant cette réunion : la vie de votre enfant au collège. Le rythme de travail et les objectifs de l'année de 6^o, les exigences communes à toutes les disciplines. L'objectif de cette rencontre est, qu'ensemble, nous leur permettions de réussir leur entrée en 6^o.
- 10h30 à 11h00 : au self, rencontre avec les autres professeurs de vos enfants autour d'un café.
- 11h00 à 12h00 : distribution des livres [et emploi du temps (formalités administratives).]
12h00 : repas à la cantine.
13h30 : départ des parents qui resteront déjeuner.

Mercredi 2 septembre : pas de cours.

Jeudi 3 septembre : Journée découverte avec pique-nique (confectionné par la famille)

VENDREDI 4 SEPTEMBRE DEBUT DES COURS

I – LIVRES ET FOURNITURES :

- **Fournitures Scolaires** : Voir la liste ci-jointe établie par les professeurs et que vous pouvez trouver sur le site de l'établissement.

- **Les manuels scolaires** sont fournis par l'établissement et doivent être rendus en bon état par les élèves en fin d'année scolaire. Le jour de la rentrée nous allons remettre aux élèves leurs manuels en échange d'un chèque de caution de 100€ établi à l'ordre de : *OGEC Saint Joseph* et portant au dos nom et classe de votre enfant. Ce chèque ne sera pas encaissé. Il sera rendu après restitution des manuels prêtés. Tout manuel perdu ou détérioré devra être remboursé avant récupération de la caution. A défaut, le chèque sera encaissé.

II – SUIVI DES ELEVES :

- **Carnet de correspondance** : Moyen de communication constant avec les enseignants et la vie scolaire, nous vous invitons à le regarder fréquemment pour le signer régulièrement, et vérifier :

- Les annotations sur son travail et son comportement dans l'établissement faites par le professeur pour une réponse éventuelle.
- Il comporte le règlement intérieur qui constitue la loi commune de l'établissement et s'impose à tous. Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de le signer.

- **Notes des élèves** : Vous pourrez suivre la scolarité de votre enfant par l'intermédiaire d'une plateforme informatique : **Ecole Directe**. Elle vous permettra également de suivre les actualités de l'établissement et d'avoir accès à la messagerie.

III - VIE SCOLAIRE : Nous attirons votre attention sur le respect de ces horaires.

- **Horaires** :

Lundi – mardi - jeudi – vendredi	8h00 à 12h00 et 13h25 à 16h30
Mercredi	8h00 à 12h00
- Une étude accompagnée gratuite de 16h30 à 17h25 sera proposée à tout élève qui le souhaiterait.

- Le collège est ouvert et surveillé dès 7H45 le matin

- **Absences** : Lorsqu'un élève est absent, les parents doivent en avvertir la vie scolaire dès le matin par téléphone ou sur la messagerie Ecole Directe (vie scolaire).

- **Restauration** :

- Tout élève qui mange à la cantine doit être en possession de sa carte (magnétique).
- Toute carte perdue ou détériorée doit être immédiatement renouvelée au prix de 7€.
- L'approvisionnement de la carte doit se faire au plus tard, dès qu'il ne reste plus que la valeur d'un repas (6.55 €).
- Un roulement permet à toutes les classes de profiter d'un plus grand choix au niveau du self.

L'établissement sera ouvert à partir du lundi 24 août 2020

A tous bonnes vacances et rendez vous pour une nouvelle année scolaire
Pour travailler ensemble à la réussite de vos enfants.

Le chef d'établissement,

Jean Pierre Velasco

*Cette journée de rentrée est susceptible d'être modifiée au vu éventuellement
des contraintes sanitaires à la rentrée.*